

## **Règlement de la course endurance**

### **« 3H endurance Team Dodo Sud »**

#### **Article 1 : Présentation de l'épreuve**

Les 3 heures VTT de la TEAM DODO SUD est une épreuve VTT de type compétition organisé sous l'égide de l'UFOLEP.. Elle se déroulera le Dimanche 07 Août 2016 sur la commune de St Benoît au niveau du Circuit Félix Guichard. Le départ sera donné au niveau du circuit automobile. La durée de l'épreuve est fixée à 3 heures, le départ sera donné à 09h00 et la fin de la course interviendra aux environs de 12h00.

#### **Pour les jeunes :**

**Catégorie minime né en 2001 et 2002 et catégorie cadet né en 1999 et 2000, la durée de la course sera 2h00, avec un départ à 10h00.**

#### **Important :**

Les cadets et minimes pourront concourir ensemble.

La remise des prix sera effectuée vers 13h00.

L'organisation se réserve le droit de différer l'horaire de départ en fonction des conditions particulières (climatiques ou autres...).

**Les participants devront obligatoirement concourir en équipe de 2.**

Les vélos utilisés devront être de type vélos tout terrain en bon état de fonctionnement (freins, pneumatiques,...).

#### **Article 2 : Conditions de participation**

La course est ouverte aux hommes et femmes à partir de la catégorie Junior (née en 1998) pour les 3h.

Les équipes sont constituées dans une des catégories suivantes : Hommes, Femmes et Mixte (de Junior/Master4) et Jeunes (minimes/cadet).

#### **2-a) Justificatif à fournir**

La photocopie de la licence pour les concurrents possédant une des licences **compétition** suivantes : **UFOLEP R5, FFC, FF Tri.**

Pour les non-licenciés, un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition de moins d'un an** est exigé.

#### **2-b) Concurrents mineurs**

Les concurrents mineurs à la date du 07 Août (moins de 18 ans) doivent présenter une autorisation parentale pour participer à la course même s'ils sont licenciés compétition.

#### **Article 3 : Inscription**

L'inscription peut se faire par courrier ou en ligne depuis le site internet : [www.sportpro.re](http://www.sportpro.re)

Date limite d'inscription le 03 Août 2016.

## **Dossiers et montant de l'inscription**

Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement de règlement des droits d'inscription.

Pour les inscriptions papier, le bulletin d'engagement sera téléchargeable sur [www.sportpro.re](http://www.sportpro.re).  
Le chèque d'inscription sera libellé à l'ordre de : « SportPro ».

## **Montant des Engagements :**

> 20€/coureur (Tee-shirt, repas, boisson offert)

## **Épreuve limitée à 75 équipes.**

## **Informations et renseignements :**

Team Dodo Sud : 0692.32.13.26 / [www.Sportpro.re](http://www.Sportpro.re)

## **Envoi du règlement par courrier : voir bulletin d'inscription sur le site**

**Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la course.**

## **Article 4 : Remise des plaques**

Ouverture pour la remise des dossards à partir de 7h00.

Une plaque(avec puce électronique) sera remis aux concurrents.

## **Article 5 : Parking et gestion des déchets**

Une aire de parking sera à disposition dans l'enceinte du circuit, à proximité du lieu de départ.  
Les déchets des compétiteurs devront être mis dans des sacs poubelle et déposés aux endroits indiqués.

L'utilisation des barbecues est interdite sur le site.

Toute dégradation du site pourra entraîner des poursuites.

## **Article 6 : Prestations**

L'organisation prend en charge le bon déroulement des épreuves avec la collaboration d'un speaker. Un système de chronométrage sera en place sur l'épreuve pour réaliser les classements informatiques.

**Une puce sera remis à chaque concurrent avec sa plaque de course. La puce devra être remise à l'arrivée de la course. En cas de non restitution de la puce, il sera demandé le remboursement de celle-ci, soit 5€.**

L'organisation met en place un ravitaillement, solide et liquide.

## **Article 7 : Annulation ou Interruption de l'épreuve**

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation.

Le classement sera établi à partir du dernier pointage relevé à l'heure de l'interruption.

En cas d'abandon d'un compétiteur ou de l'équipe, quelle que soit la raison, les frais engagés seront conservés par l'organisation.

### **Article 8 : Assurances et sécurité**

L'organisation informe les participants qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels.

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance couvrant la manifestation.

Pour la sécurité des participants, il est rappelé que le port du casque rigide attaché est obligatoire dès que vous êtes sur votre vélo, en course comme à l'entraînement, sur l'ensemble du parcours.

Un poste de secours sera présent sur les lieux de la compétition.

### **Article 9 : Consignes**

Le classement sera fait sur le plus grand nombre de tours de 3,1km effectués en 3 heures de temps. En cas d'égalité sur le nombre de tours, le classement sera réalisé sur le meilleur temps effectué pour parcourir la totalité des tours en question.

Tout tour commencé devra être terminé.

Le parcours sera matérialisé par des points remarquables tels que de la rubalise, des panneaux de signalisation ou des signaleurs.

Le parcours sera ouvert aux reconnaissances, à pieds ou en VTT à partir de 7h30 jusqu'au briefing à 8h45.

Le départ se fera au niveau de la zone de relais. Il empruntera un chemin large afin d'étirer le peloton avant de se retrouver sur le circuit des 3 heures. Il sera donné par un starter.

Le relais entre chaque participant se fera à chaque tour dans la zone de relais matérialisée et sous la vigilance d'un juge arbitre.

En cas de non respect de la zone de relais le juge arbitre pourra signaler une pénalité comme suit :

- Passage Hors Zone 5minutes de pénalité,
- Non passage de relais 15minutes de pénalité.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Le parcours doit être effectué en entier même en cas de panne pour être comptabilisé comme tour complet.

Seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée.

Toute tricherie constatée (coupes de parcours, assistance extérieure, comportements anti sportifs ou dangereux, deux membres de la même équipe sur le parcours) entraînera l'exclusion de l'équipe ou du compétiteur.

### **Article 10 : Classement**

- Les trois premières équipes Scratch.
- Les trois premières équipes masculines.
- Les trois premières équipes féminines.
- Les trois premières équipes mixtes.
- Les trois premières équipes jeunes.

**Article 11 : Vol et dégradation**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après l'épreuve.

Chaque coureur est responsable de l'ensemble de son matériel.

Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve, entraînant des dégradations de son matériel, ne pourra entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisation.

**Article 12 : Modification du règlement**

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 31 Juillet 2016.

**Article 13 : Acceptation du présent règlement**

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est pris en compte par l'organisation.

**Article 14 : Droit à l'image**

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir les 3h00 VTT de la Team Dodo Sud.